

MD./AD./15/03/1983/-

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail--Démocratie--Paix

DECRET N° 84/438 /MJS/DGS/DAAF.4 du 8-5-83

portant promotion au titre de l'année 1983 des
Professeurs-Certifiés d'Education Physique et
Sportive des cadres de la catégorie A - hiéran-
chie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports)

VISAS :

DFP.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- [Signature]*
- * Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - * Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - * Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
 - * Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
 - * Vu le décret n° 62/130/MP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
 - * Vu le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
 - * Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
 - * Vu le décret n° 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A.B.C. et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.15.18.19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
 - * Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
 - * Vu le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - * Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - * Vu le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - * Vu le décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
 - * Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - * Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - * Vu le décret n° 83/5 3 3 /MJS/DGS/DAAF.4 du 29/6/1983 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.-
- *Vu le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

..../.....

DECRETE :

Article 1er.- Sont promus au 2ème échelon de leur grade au titre de l'année 1983 les Professeurs-Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent : ACC = NEANT.

MM.- BAKALE	Emile Bienvenu	pc du 18.05.1984	INS B.VILLE
- NKOUKA	Gilbert	pc du 10.04.1984	DRS KOUILLOU
- SINGA	Jean Michel	pc du 25.03.1984	DRS B.VILLE
- AYINA	Barthélémy	pc du 01.01.1984	INS B.VILLE
- BIYOLA	Jean Pierre	pc du 25.03.1984	" "
- MANDONDA	Alphonse	pc du 29.03.1984	INS B.VILLE
- MOBOZA	Gérard	pc du 29.03.1984	EMI B.VILLE
- NGOMA-MBOUNGOU	Alain Joseph	pc du 16.04.1984	DRS B.VILLE.-

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 8 MAI 1984

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

Gabriel OBA APOUNOU ..
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA
Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MAISONA ..

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU ..

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP..... 2
- DFP. EST..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MJS..... 2
- DGS..... 2
- DAAT/SPORTS..... 3
- INTERESSES..... 9
- DOSSIERS..... 9
- SGCM/EC..... 2/36